DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1330-CVAE-SD

Formulaire obligatoire n° 14030*05
Articles 1586 ter à 1586 nonies du CGI

@internet-DGFiP

DENOMINATION	
Adresse	
Code postal	
Ville	

LA DECLARATION N° 1330-CVAE DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE (EDI-TDFC)
Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET

PERIODE DE REFERENCE du / / 20

au / / 20

Date de cessation WW / / 20

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT A1

La déclaration n° 1330-CVAE des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 *quinquies* du CGI.

Toutefois, les entreprises qui exploitent un établissement unique et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.), considérées comme étant mono-établissement, sont dispensées de l'obligation de déclarer leurs effectifs salariés.

Si vous êtes dans cette situation, veuillez cocher la case A1.

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

VALEUR AJOUTEE	A2		*case JU du 2035E, case 117 du 2033E, case SA du 2059E Ou case D12 du 2072E*

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE	A3		à reporter case A1 de la 1329-DEF
CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE DU GROUPE	B6		à reporter case A3 de la 1329-DEF
SIREN DE LA SOCIETE TETE DE GROUPE	A0		

A	**SIGNATURE**
DATE	

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.
Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

SIREN | | | | | | | | |

PAGE | | / | |

III. REPARTITION DES SALARIES

A. Liste des établissements de l'entreprise

CODE NIC	Numéro du département	COMMUNE DE LOCALISATION (en toutes lettres)	Code INSEE commune	Nombre de salariés
A4	A5	A6	A7	A8

SIREN

PAGE /

B. Liste des lieux d'exercice des salariés employés plus de trois mois hors de l'entreprise (1)

Numéro du département			COMMUNE DE LOCALISATION (en toutes lettres)	Code INSEE commune (2)			Nombre de salariés
B1			B2	B3			B4

(1) Salariés sur des chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise, etc..

(2) Les codes INSEE sont disponibles sur le site www.insee.fr.